

## DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS

- 1) Deux (2) exemplaires du plan d'aménagement de terrain exécuté à une échelle d'au moins 1 :500, reproduits par un procédé indélébile, et indiquant;
  - la forme, les dimensions et la superficie du terrain;
  - les lignes de rue;
  - les constructions existantes;
  - l'aménagement projeté
  
- 2) Le plan d'aménagement de terrain doit également fournir, s'il y a lieu, des indications sur :
  - l'usage du terrain et du bâtiment;
  - les niveaux actuels et projetés du terrain par rapport au niveau de la rue, dans l'éventualité de travaux de déblai ou de remblai;
  - la localisation de tout lac et de tout cours d'eau situés à moins de 15 mètres des lignes de terrain;
  - la localisation de la zone de grand courant et la zone de faible courant dans l'éventualité où le terrain est situé dans une plaine inondable;
  - la localisation des zones à risques élevés, moyens ou faibles de mouvements de terrain;
  - la localisation d'un talus dont la pente excède 25%, et dont la hauteur excède 3 mètres: toute étude ou analyse d'un professionnel habilité mentionnant que les aménagements contribuent à la stabilité et au maintien des sols faisant l'objet d'aménagements.
  
- 3) Le permis, les certificats et les autorisations requis par les autorités gouvernementales, s'il y a lieu.